

Déclaration des naissances préalable indispensable à l'autonomisation des femmes 60ème CCF/CSW - ONU Manifestations parallèles

Nicole Ameline, experte CEDEF/CEDAW, députée à l'Assemblée nationale française

Nicole Ameline remercie et félicite Regards de femmes pour son investissement afin de faire inscrire la question de la déclaration des naissances dans l'agenda des ODD et de celui des droits des femmes Cette question a pris clairement une dimension importante dans l'ensemble des travaux des Nations Unies.

La Recommandation que le Cedaw vient de consacrer pour les femmes rurales intègre l'ensemble des problématiques, dont celle de la citoyenneté liée à l'enregistrement des naissances. Cette discrimination s'ajoute à toutes celles qui freinent l'émancipation sociale et économique des femmes.

Nicole Ameline insiste sur l'urgence de permettre aux femmes de disposer d'une existence légale, apte à conforter leur droit de vote et celui d'être présente aux élections.

Il est essentiel également de noter que l'exercice des droits des femmes passe par leur reconnaissance juridique en tant que sujet de droit, et leur capacité juridique à ester en justice.

L'enregistrement des naissances, l'identité juridique, l'existence légale constituent donc des éléments constitutifs des droits des femmes.

La question est donc de déterminer les moyens de mettre en œuvre cette politique. Les mécanismes administratifs sont essentiels au niveau central et local (national machinery).

Mais comment les mettre en place en termes de gouvernance et avec quels fonds. ?

La création, de "cliniques juridiques" ambulantes, d'audiences foraines, en Asie et en Afrique, le renforcement de la coopération décentralisée en matière de mise en place de système d'état civil, la mise en exergue de cette exigence dans l'élaboration des politiques publiques sont autant de pistes utiles.

Le Cedaw sera appelé, en lien avec UNWomen, à suivre la mise en œuvre, les indicateurs d'évolution du cadre législatif de l'objectif 5.1 du nouvel agenda de développement : *Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.*

La question de l'état civil figurera naturellement dans les points d'avancement du statut des femmes et de leur capacité à changer le monde.